



Ouagadougou, le

17 JUIL 2023

N°2023 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

1043

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des élèves des **Classes Préparatoires** admis dans les Grandes Ecoles et dans les écoles d'Ingénieurs publiques **de la zone Afrique et hors d'Afrique au titre de l'année académique 2023-2024**, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CAMPUS FASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponible est de douze (12).

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- assurez- vous que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
- après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées ;

- chaque candidat recevra un mail de confirmation après avoir soumis sa candidature avec succès : **assurez-vous d'avoir reçu ce mail de confirmation.**

1- Conditions de candidature

Les bourses nationales pour les études dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs sont attribuées, dans les limites du contingent, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- avoir validé les deux années des classes préparatoires avec au moins la mention « **assez bien** » ($\geq 12/20$) ;
- être admis aux concours d'entrée dans les grandes écoles publiques ou les écoles publiques d'ingénieurs ;
- avoir 26 ans au plus au 31 décembre 2023.

2- Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature à renseigner (téléchargeable sur la plateforme CAMPUS FASO) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les copies légalisées des relevés de notes comportant les moyennes semestrielles des deux (02) années des classes préparatoires ;
- une lettre d'admission ou une attestation de préinscription en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2023-2024 ;
- une lettre de motivation.

Les candidats retenus pour ces bourses devront déposer un complément de dossier à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation Universitaire et des Bourses (DGCOB ex CIOSPB) composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les copies légalisées des relevés de notes comportant les moyennes semestrielles des deux (02) années des classes préparatoires ;

- un curriculum vitae ;
- une lettre d'admission ou une attestation de préinscription en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2023-2024 ;
- une lettre de motivation.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne du **13 au 31 juillet 2023 à 23h59 mn** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB :

- ***tout dossier incomplet est irrecevable ;***
- ***tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;***
- ***les dossiers seront examinés sur la base des moyennes des quatre semestres des classes préparatoires ;***
- ***seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;***
- ***la priorité sera accordée aux filières d'études non disponibles au Burkina Faso ;***
- ***il est rappelé aux étudiants que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles.***

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

